

# Conseiller/conseillère de biens immobiliers - Aménagement

Numéro de référence : CAP17J-016514-000077  
Numéro du processus de sélection : 2017PKSJNPER054

Parcs Canada  
Parc national du Canada Jasper (Alberta)  
PM-04 - Conseiller/conseillère de biens immobiliers - Aménagement  
Indeterminée  
63 861 \$ à 69 006 \$ (présentement sous révision)

**Date limite : 11 décembre 2017 - 23 h 59, heure du pacifique**

**Qui est admissible :** Toutes les personnes autorisées par la loi à travailler au Canada. Veuillez indiquer dans votre demande la raison pour laquelle vous avez le droit de travailler au Canada : citoyenneté canadienne, statut de résident permanent ou permis de travail

## Messages importants

L'organisme acceptera uniquement les demandes d'emploi en ligne.

Pour soumettre votre demande d'emploi en ligne, sélectionnez "Postulez" ci-dessous.

Les personnes qui ne sont pas en mesure de soumettre leur demande d'emploi en ligne, veuillez contacter la personne-ressource identifiée ci-bas avant la date de fermeture.

## Tâches

Examiner des propositions et appliquer le processus d'examen des projets d'aménagement; fournir des conseils techniques, une orientation et des recommandations à la direction, aux promoteurs et au public sur des questions touchant à l'aménagement et à l'utilisation du territoire; fournir une orientation fonctionnelle aux agents de la conformité et aux agents de liaison avec les entreprises en ce qui a trait aux règlements et aux politiques de Parcs Canada sur la construction et l'aménagement.

## Milieu de travail

Agence Parcs Canada - cet organisme fédéral est chargé de protéger et de mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles exceptionnelles du Canada en administrant un réseau de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques nationaux disséminés dans toutes les régions du pays.

## **Intention du processus**

Ce processus va également servir à créer un bassin de candidats qualifiés pour doter des postes semblables présentant différents statuts d'employé, niveau de sécurité ou profils linguistique, dans ces mêmes endroits ou ailleurs au pays.

**Postes à pourvoir : 1**

## **Les renseignements que vous devez fournir**

Votre curriculum vitae.

Une lettre d'accompagnement en 500 mots (maximum)

Coordonnées de 3 références.

Pour être nommé au poste, vous devez posséder toutes les qualifications essentielles. D'autres qualifications peuvent entrer en ligne de compte dans le choix de la personne nommée au poste. Certaines des qualifications (essentielles ou autres) seront évaluées à l'aide de votre demande d'emploi. Il vous incombe de fournir des exemples pertinents démontrant comment vous répondez à chaque exigence. À défaut de le faire, votre demande pourrait être rejetée.

## **Afin que votre candidature soit retenue, votre demande doit clairement décrire comment vous répondez aux énoncés suivants (qualifications essentielles)**

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalence accepté par la la Commission de la fonction publique.

### [Équivalence des diplômes](#)

- De la recherche et de l'analyse de lois, de politiques et d'autorités en matière d'aménagement;
- Revoir et analyser les plans d'architecture et d'ingénierie pour conformité avec la planification et le développement des critères;
- Développer des politiques et des lignes directrices.
- Transiger avec les clients externes et les autres ministères gouvernementaux;
- Donner des avis spécialisés et du support aux superviseurs, gestionnaires, parties intéressées et au public au sujet du développement et des préoccupations territoriales.

## **Si vous répondez à certains des énoncés suivants, votre demande doit également clairement décrire comment vous y répondez (autres qualifications)**

Études supplémentaires :

Diplôme d'études techniques dans un domaine connexe, tel que l'architecture, l'ingénierie ou la conception assistée par ordinateur.

### [Équivalence des diplômes](#)

## **Les énoncés suivants seront utilisés / évalués à une date subséquente (essentiels à l'emploi)**

Anglais essentiel

### [Renseignements sur les exigences linguistiques](#)

- Connaissance des lois, politiques, règlements, procédures reliés au développement de parcs nationaux;
  - Connaissance de la planification, du développement, des pratiques, processus et terminologie, incluant les connaissances architecturales et le développement pratique;
  - Connaissance des codes de sécurité reliés aux édifices nationaux et provinciaux;
  - Connaissance du mandat de Parcs Canada.
- 
- Faculté d'adaptation – Adaptation afin de travailler efficacement dans des situations ambiguës ou changeantes et avec diverses personnes et divers groupes
  - Pensée analytique – Analyser et synthétiser l'information pour comprendre les enjeux, déterminer les options et soutenir un processus décisionnel judicieux
  - Accent mis sur le client – Assurer l'excellence du service à la clientèle interne et externe
  - Créativité et innovation – Proposer de nouvelles approches et des solutions viables
  - Communication par l'interprétation – Écouter les autres et communiquer (de vive voix et par écrit) de façon articulée pour informer, influencer et engager
  - Travail d'équipe – Travailler en collaboration avec les autres pour atteindre les buts organisationnels

Un dirigeant qui rejoint directement les gens, fait aboutir les choses, fait preuve de jugement, démontre de l'intégrité et vise l'excellence.

## **Conditions d'emploi**

- Enquête de sécurité : Obtenir et maintenir une cote de fiabilité;
- Nécessité de porter l'uniforme de Parcs Canada.

## **Autres renseignements**

Veillez joindre à votre demande dûment remplie l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'Agence Parcs Canada a le statut d'employeur distinct au sein de la fonction publique fédérale. Les personnes qui y sont nommées continuent de faire partie de la fonction publique. L'Agence Parcs Canada possède toutefois son propre cadre de gestion des ressources humaines, qui, sans être assujéti à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, demeure conforme aux valeurs d'équité, de compétence et de respect ainsi qu'à ses principes de gestion.

Conformément à l'alinéa 8(2)a) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les renseignements ou les documents qui servent à l'évaluation des candidatures, qu'ils aient été fournis par les candidats ou candidates eux-mêmes ou obtenus autrement par le comité, peuvent également être utilisés pour la révision de la sélection et les recours. Ils peuvent aussi être fournis à des tierces parties qui ont une raison légitime d'y avoir accès, telles que d'autres candidats et candidates ou les personnes qui les représentent.

L'Agence Parcs Canada examinera en premier lieu la candidature des personnes ayant un droit de priorité, tel que défini par ses politiques et ses lignes directrices en la matière.

Conseils à l'intention des personnes qui postulent :

- Veuillez fournir des renseignements complets et détaillés sur vos études et votre expérience.
- Ne présumez pas que le comité de présélection connaît déjà vos antécédents, vos qualifications ou votre expérience professionnelle. Vous devez être précis et fournir des exemples ou des détails concrets pour chacun des critères relatifs à l'expérience, car la présélection sera fondée exclusivement sur l'information figurant dans votre demande.
- Tous les renseignements nécessaires doivent être fournis, faute de quoi votre candidature pourrait être rejetée à la présélection.

Les personnes qui ont reçu un paiement en remplacement d'une période de priorité d'excédentaire non exécutée, un paiement de Mesure de soutien à la transition (MST) ou une indemnité d'études doivent le déclarer si elles reviennent travailler à l'Agence Parcs Canada. Elles doivent rembourser une somme équivalente au traitement touché pendant la période allant de la date de la nouvelle nomination ou de l'embauche à la fin de la période visée par la MST ou l'indemnité d'études. Veuillez contacter Nicole LeBlanc, gestionnaire par intérim des Ressources humaines, si vous êtes une de ces personnes, pour voir comment ces règles s'appliquent à votre situation.

Les bénéficiaires d'une pension de la fonction publique du Canada qui envisagent cette possibilité d'emploi au sein de l'Agence Parcs Canada auraient avantage à communiquer avec le Centre des pensions de la fonction publique de TPSGC (1 800 561-7930) pour déterminer l'impact d'une éventuelle nomination sur leur admissibilité à des prestations de retraite.

L'Agence Parcs Canada n'a pas l'habitude de communiquer avec les personnes qui postulent pour obtenir des renseignements manquants.

La fonction publique du Canada s'est engagée à se doter d'un effectif compétent qui reflète la diversité de la population canadienne. Par conséquent, elle favorise l'équité en matière d'emploi et vous encourage à indiquer volontairement sur votre demande si vous êtes [une femme, une personne autochtone, une personne handicapée ou un membre d'une minorité visible](#).

La fonction publique du Canada s'est aussi engagée à instaurer des processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et exempts d'obstacles. Si l'on communique avec vous au sujet d'une possibilité d'emploi ou pour des examens, veuillez faire part au représentant ou à la représentante de la Commission de la fonction publique ou de l'organisation, en temps opportun, de vos besoins pour lesquels des mesures d'adaptation doivent être prises pour vous permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus au sujet de mesures d'adaptation seront traités confidentiellement.

**Nous remercions d'avance ceux et celles qui auront soumis une demande d'emploi, mais nous ne contacterons que les personnes choisies pour la prochaine étape de sélection.**

## **Personnes-ressources**

<b>Moira McKinnon</b>
<a href="mailto:moira.mckinnon@pc.gc.ca">moira.mckinnon@pc.gc.ca</a> 780-852-6174